

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

Etaient absents excusés :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/111

Objet : Renouvellement de la convention avec l'association France Victimes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association France Victimes 31, anciennement SAVIM, propose des permanences sur la Commune de L'Union depuis 1997 pour venir en aide aux victimes.

Ces permanences sont assurées, depuis 2016, dans les locaux de la Maison de la Solidarité et de l'Emploi (MASE), sur la base de deux demi-journées, les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois. Au total, 22 permanences sont assurées chaque année sur notre commune par une juriste de l'association FV31. Le coût annuel de ces permanences s'élève à 2 850 €.

Au cours de l'année 2020, FV31 a accueilli à L'Union, 77 personnes pour un total de 88 entretiens. Toutes permanences confondues (avec les autres communes), ce sont 86 Unionnais qui ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes victimes de violences, notamment intrafamiliales, la Commune de L'Union souhaite poursuivre cet engagement dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et/ou intrafamiliales.

Les personnes concernées sont toutes les victimes de violence, vol, agression, discrimination, escroquerie, accident de la circulation, etc...

La présence de l'association FV31 dans nos locaux permet d'élargir et de simplifier l'accès direct à une prise en charge spécialisée pour les victimes. Elle vient compléter le réseau de partenaires présents sur le territoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec FV31.
- De l'autoriser à signer ladite convention et tous documents y afférent.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

L'unanimité,

- D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec FV31.
- De l'autoriser à signer ladite convention et tous documents y afférent.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 14 DEC. 2021
- Affiché le 14 DEC. 2021



M. GUEDES
Guedes

**Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire**